Le nomadisme dans une organisation

De nouvelles habitudes de travail apparaissent dans les organisations avec :

- le **BYOD** (Bring Your Own Device) : l'utilisation d'équipements privés est autorisé dans l'organisation pour réaliser les missions professionnelles ;
- le COPE (Corporate Owned Parsonnaly Enabled) : l'organisation configure et fournit les équipements nomades ;
- le CYOD (Choose Your Own Device) : le collaborateur choisit son matériel mais la configuration est réalisée par l'organisation

Activité

Lien: https://www.cnil.fr/fr/byod-quelles-sont-les-bonnes-pratiques

En vous aidant de l'article de la CNIL sur le BYOD, répondez aux questions suivantes :

- Les équipements privés peuvent-t-ils être explicitement autorisés par une organisation, et à quelles conditions ?
- Quels sont les risques identifiés par la CNIL pour l'utilisation des BYOD ?
- LA responsabilité de l'employeur est engagée

From:

/ - Les cours du BTS SIO

Permanent link:

/doku.php/cejmas1/nomadisme?rev=1610978328

Last update: 2021/01/18 14:58

